

COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 MARS 2012

Présents : MM. BLEVIN Pierre ; BONNET Claude ; CACHEUX René ; MOUE Philippe ; MORICEAU Bertrand ; QUELVEN Jacques ; SUISSE Michel ; Mmes BERNARDI Murielle ; BLANQUET Sylvie ; GUENEE Claudine ; LANGLAIS Isabelle ; LAUDINAT Annie ; PLACET Sylvie ; PONTONNIER Huguette.

Pouvoirs : Monsieur SEITZ Alfred à Monsieur BLEVIN Pierre
Monsieur PHILIPPE Christian à Madame BERNARDI Murielle
Monsieur GODERE Yannick à Monsieur MORICEAU Bertrand
Madame DUMEZ Sophie à Madame BLANQUET Sylvie
Monsieur HURE Michel à Monsieur BONNET Claude
Monsieur LEGUAY Benoît à Monsieur CACHEUX René.

Absents: Madame CHAIGNEAU Sylvie ; Monsieur CNUUDE Fabrice.

Monsieur le Maire indique avoir reçu un pouvoir de M. Fabrice CNUUDE pour M. Benoît LEGUAY ; ce dernier n'étant pas présent, et ayant donné lui-même un pouvoir à M. René CACHEUX, le premier pouvoir ne peut être pris en compte.

M. Michel SUISSE est élu secrétaire de séance **A L'UNANIMITE**.

Le compte-rendu du précédent Conseil est adopté à l'unanimité.

Lors de ce Conseil, les points suivants ont été abordés :

I) BUDGET COMMUNAL

1 - Compte administratif 2011.

Le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2011 qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES 4 332 056.59 €
DEPENSES..... 3 731 077.83 €
EXCEDENT..... 600 978.76 €

SECTION D'INVESTISSEMENT
RECETTES..... 3 826 604.93€
DEPENSES.....3 235 330.71 €
EXCEDENT..... 591 274.22 €

Soit un Excédent global de clôture d'un montant de 1 192 252.98 €uros

En section de fonctionnement, Madame Claudine GUENEE, adjoint aux finances, indique que les dépenses réalisées sont inférieures d'environ 470 000 € à ce qui avait été prévu. Par rapport à 2010, les dépenses

réelles de fonctionnement sont stabilisées (il convient en effet de soustraire au total une somme de 239 035 € qui correspond au dernier remboursement de notre assureur suite au sinistre de la salle des fêtes). Messieurs Bertrand MORICEAU et Jacques QUELVEN font d'ailleurs remarquer que les règles comptables nous obligent à faire figurer cette somme dans trois sections du budget (en dépenses et recettes de fonctionnement et en recettes d'investissement), ce qui ne contribue pas à la lisibilité globale du document.

Concernant la stabilisation des dépenses de fonctionnement, les services municipaux sont remerciés pour l'attention portée sur le respect des consignes de rigueur dans la gestion et le suivi du budget.

En recettes de fonctionnement, l'enveloppe des impôts et taxes, les produits des services et l'augmentation en volume des droits de mutation expliquent en partie une situation plus favorable que celle escomptée début 2011.

La balance 2011 est exposée par Madame Claudine GUENEE comme suit :

BALANCE 2011			
	SECTIONS		Cumul
	Fonctionnement	Investissement	
Dépenses	3 731 077,83 €	2 753 976,41 €	6 485 054,24 €
Recettes	4 181 300,81 €	3 826 604,93 €	8 007 905,74 €
Résultats 2011	450 222,98 €	1 072 628,52 €	1 522 851,50 €
Résultats affectés 2010	150 755,78 €	-481 354,30 €	-330 598,52 €
Résultats cumulés	600 978,76 €	591 274,22 €	1 192 252,98 €
AFFECTATION DES RESULTATS CUMULÉS 2011 SUR 2012			
Affectation à l'excédent reporté ligne 002 Fonctionnement			600 978,76 €
Affectation à l'excédent reporté ligne 001 Investissement			591 274,22 €

Monsieur Bertrand MORICEAU précise qu'en section d'investissement, les résultats excédentaires sont dus au fait que l'ensemble de l'emprunt prévu au budget a été débloqué fin 2011 alors même que les travaux qu'il vise à financer ont été décalés dans le temps ; ainsi, l'excédent de 2011 sera utilisé pour payer les factures arrivant sur l'exercice 2012.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle au moment du vote, comme le prévoit la loi, le Conseil Municipal APPROUVE, à la majorité, le Compte Administratif de la commune pour l'année 2011.

Pour : 16

Contre : 2 (Mme Sophie DUMEZ ; M. Benoît LEGUAY).

2) Compte de gestion 2011.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Budget Unique de l'exercice 2011, les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, des bordereaux de mandats.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2011 et s'être fait présenter le Compte de Gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état d'Actif, l'état de Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, le Conseil Municipal DECLARE, à la majorité, que le Compte de Gestion, dressé pour l'exercice 2011 par le Receveur, est conforme au Compte Administratif de la Commune.

Pour : 18

Contre : 2 (Mme Sophie DUMEZ ; M. Benoît LEGUAY).

3) Taux des taxes locales 2012.

Monsieur le Maire indique que notre intégration à la CAMY, la réforme de la fiscalité syndicale et la réforme de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE, ancienne Taxe Professionnelle) viennent bouleverser le paysage institutionnel et notamment la répartition des recettes fiscales entre différents échelons administratifs (communes, Conseil Général, Communauté d'Agglomération...).

La commission des finances, réunie à de multiples reprises ces dernières semaines, a proposé, dans le cadre de l'étude de ce budget 2012, de ne pas contracter de nouvel emprunt et de ne pas augmenter les taux communaux sur les taxes locales, désormais au nombre de trois (Taxe d'Habitation, Taxe Foncière sur le Bâti et Taxe Foncière sur le Non Bâti), le produit de CFE étant transféré à la CAMY.

Les tableaux ci-dessous sont ensuite exposés et commentés afin d'expliquer les modifications de destination de produits fiscaux : ce qui était anciennement perçu par la commune, les syndicats (SIRE et SILYA), le Conseil Général et la CAMY ne le seront à compter de 2012 que par la commune et la CAMY. Les différences sont ensuite reversées entre collectivités par des dotations (entre la commune et les syndicats) ou par des attributions de compensation (entre la CAMY et la commune).

Spécifiquement sur les syndicats, Monsieur le Maire explique que ceux-ci n'ont désormais plus de fiscalité propre : la commune devient « collecteur » des produits fiscaux et reverse l'équivalent par une dotation.

En outre le SIRE vient de voter un budget 2012 qui n'alourdit pas la pression fiscale.

En terme de volume, il s'agit pour le contribuable d'un « jeu à somme nulle » et pour la commune d'une opération blanche, mise à part l'augmentation des bases fiscales (assises sur les valeurs locatives et qui n'est pas du ressort de notre collectivité) qui oscille cette année entre 2.5 et 3.5 %.

Monsieur Bertrand MORICEAU déplore cette situation illisible pour tous, mais cela conforte le choix de la commission des finances de ne pas augmenter les taux communaux en dehors des variations administratives expliquées ci après. La collectivité n'a plus que la possibilité de voter les taux de trois taxes locales au lieu de quatre jusqu'alors, ce qui participe à amoindrir l'autonomie des collectivités locales et pèse sur le principe de libre administration.

Mécanisme de fiscalité 2012

1. Les taxes municipales

	2011			2012 (à taux municipaux constants)			2012 (variation % CAMY et syndicats)		
	TH	TFB	TFNB	TH	TFB	TFNB	TH	TFB	TFNB
Bases d'imposition	5 483 774	4 389 905	33 251	5 623 000	4 546 000	33 900	5 623 000	4 546 000	33 900
Taux voté par le CM	10,04	15,52	54,95	10,04	15,52	54,95	10,95 (1)	19,22 (2)	59,79 (3)
Produits	550 571	681 313	18 271	564 549	705 539	18 628	615 775	873 741	20 269

TOTAL 1 250 156 1 288 716 1 509 785
(produits fiscaux attendus)

La différence entre ces deux sommes, qui correspond à la fiscalité collectée par la commune en lieu et place des syndicats, leur est redonnée par une dotation (article 6554 dép.fonctionnement)

- (1) 10,95 = 10,04 (taux communal 2011) + 0,911 (taux syndicats 2011)
 (2) 19,22 = 17,79 (taux FB 2011 corrigé) + 1,43 (taux syndicats 2011)
 (3) 59,79 = 54,95 (taux communal 2011) + 4,84 (taux syndicats 2011)

2. Le transfert de la compétence OM (Ordures Ménagères) à la CAMY

Le cas de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) : l'écart entre le produit de TEOM calculé sur la base du taux CAMY (4,04%) appliqué aux bases 2011 de Mézières (produit de TEOM qui aurait été recouvré si Mézières avait appartenu à la CAMY en 2011) et le produit effectif de TEOM perçu par Mézières en 2011 est retenu sur l'attribution de compensation puisqu'il est négatif :

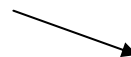
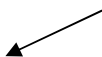
Bases 2011 TEOM	Taux de TEOM 2011	Produit TEOM 2011 (a)	Produit fictif de TEOM 2011 (taux CAMY de 4,04%) (b)	Ecart (b-a) à prélever sur l'attribution de compensation
4 381 634 €	6,31%	276 481 €	177 018 €	-99 463 €

L'allègement fiscal que représente la baisse de taux de TEOM pour Mézières permet d'accroître à due concurrence les taux de fiscalité ménages (FB, TH et FNB) afin de compenser la retenue sur l'attribution de compensation : les 99 463 €, appliqués à la base, représentent 2,27% qui s'additionnent au taux de 2011 (15,52 + 2,27 = 17,79%).

**Ainsi les taux restent équivalents : FB 2011 (15,52%) + TEOM 2011 (6,31%)
 = FB corrigé (17,79%) + TEOM corrigé (4,04%)
 = 21,83%**

3. L'attribution de compensation de la CAMY

Attribution de compensation



Attribution de compensation fiscale : c'est la part des recettes de l'année précédent le transfert et correspondant à ces recettes transférées. Son montant définitivement arrêté est immuable.

Charges transférées : charges dorénavant financées par la CAMY, dont le niveau est arrêté en fonction des compétences effectivement exercées à la date du transfert et dont le niveau est réévalué lors de chaque transfert de compétence.

CFE = Cotisation Foncière des Entreprises	223 559 €
CFE syndicale	96 508 €
CVAE = Cotisation Valeur Ajoutée des Entreprises	161 116 €
IFER = Impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux	4 436 €
TAFNB = Taxe additionnelle au FNB	1 973 €
TFNB = Taxe sur le Foncier non bâti	821 €
TASCOM = Taxe sur les surfaces commerciales	59 833 €
Dotation de compensation	246 567 €
TH = Taxe d'Habitation (compensation part CG)	328 210 €
TOTAL	1 123 023 €

SDIS = Service Départemental Incendie Secours	108 568 €
Mission Locale	2 404 €
Transports urbains	59 606 €
Eaux pluviales	54 172 €
TOTAL	224 750 €

Soit une attribution de compensation de	1 123 023 €	
	-224 750 €	(charges transférées)
	-99 463 €	(régulation TEOM) (cf page précédente)
TOTAL	798 810 €	(article 7483 recettes fonctionnement)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à la majorité de fixer pour l'année 2012 les taux de la Taxe d'Habitation (T.H.), de la Taxe Foncière Bâti (T.F.B.) et de la Taxe Foncière Non Bâti (T.F.N.B.) comme suit :

T.H. = 10.95 % - T.F.B. = 19.22 % - T.F.N.B. = 59.79 %

Pour : 18

Contre : 2 (Mme Sophie DUMEZ ; M. Benoît LEGUAY).

4) Budget primitif 2012.

Madame Claudine GUENEE expose aux membres du Conseil Municipal les prévisions budgétaires pour l'exercice 2012.

En section de fonctionnement, l'augmentation des dépenses liées à l'évacuation des déchets sauvages ou à la réfection de voiries ou trottoirs (bail voirie) s'explique par le report de certaines opérations de 2011 sur 2012, soit comptablement (factures arrivées en retard) soit par des décalages de chantiers.

Monsieur Philippe MOUE donne lecture des subventions aux associations, qui baissent globalement de 2.8% par rapport à 2011.

La subvention au CCAS est stable, celle pour la Caisse des écoles baisse puisque les équipes enseignantes n'ont pas demandé de séjours pour cette année.

Monsieur Bertrand MORICEAU explique que l'obligation faite aux collectivités locales de voter un budget équilibré ne nous permet pas d'afficher notre bonne gestion, alors même que le compte administratif est régulièrement excédentaire par rapport au budget primitif. Notre capacité d'autofinancement (630 000 euros reportés cette année du fonctionnement vers l'investissement) est générée en cours d'année, ce qui complique notre vision sur la politique d'investissement.

Sur cette section, les projets majeurs sont l'achèvement de la salle polyvalente (bâtiment + parking et abords) et la réhabilitation de la façade sud de l'église. Le projet de reconstruction du Centre Technique Municipal est quant à lui reporté en 2013.

Le Budget s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 4 482 781.06. €uros

SECTION D'INVESTISSEMENT : 2 379 236.52 €uros

Le Conseil Municipal APPROUVE le Budget Unique 2012.

Pour : 18

Contre : 2 (Mme Sophie DUMEZ ; M. Benoît LEGUAY).

5) Bilan de la politique foncière 2011.

Monsieur le Maire précise que pendant cette année 2011, la commune a acquis plusieurs parcelles cadastrées :

N° de parcelle Cadastrée	Nom du propriétaire	Situation	Montant Payé	Destination
K825 ; K 826 ; K 831 et K 832	Melle HURE Stéphanie	Rue de Mézerolles	Acq : 185 000 € Frais : 2900.12 €	Construction d'un immeuble
E 33 ; E 69	Cts MALICOT	Ruelle des Crons	Acq : 300.50 € Frais : 783.99 €	Alignement Ruelle des Crons
D 894	M.Mme BARROS VIERA	Ruelle des Crons	Acq : 2 666.50 € Frais : 640.75 €	Alignement Ruelle des Crons
D 775 p ; D 776p	M. ACHOUR Mme MARTINET	Ruelle des Crons	Acq : 1 439.91 € Frais : 618.06 €	Alignement Ruelle des Crons

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE à la majorité le bilan présenté de la politique foncière de la commune pour 2011.

Pour : 18

Contre : 2 (Mme Sophie DUMEZ ; M. Benoît LEGUAY).

II) BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

6) Compte administratif 2011.

Le Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Claudine GUENEE, élue pour cette question, examine le Compte Administratif 2011 EAU ET ASSAINISSEMENT qui s'établit comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION

RECETTES 124 664.25 €
DEPENSES..... 41 645.07 €
EXCEDENT..... 83 057.97 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES..... 71 140.88 €
DEPENSES..... 147 869.65 €
DEFICIT 76 728.77 €

Soit un excédent global de clôture d'un montant de 6 329.20 €uros.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle au moment du vote, le Conseil Municipal APPROUVE à la majorité le Compte Administratif EAU ET ASSAINISSEMENT pour l'année 2011.

Pour : 18

Contre : 2 (Mme Sophie DUMEZ ; M. Benoît LEGUAY).

7) Compte de gestion EAU ET ASSAINISSEMENT 2011.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Budget Unique EAU ET ASSAINISSEMENT de l'exercice 2011, les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, des bordereaux de mandats.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif EAU ET ASSAINISSEMENT 2011 et s'être fait présenter le Compte de Gestion EAU ET ASSAINISSEMENT 2011 dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état d'Actif, l'état de Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, le Conseil Municipal DECLARE, à la majorité, que le Compte de Gestion EAU ET ASSAINISSEMENT, dressé pour l'exercice 2011 par le Receveur, est conforme au Compte Administratif.

Pour : 18

Contre : 2 (Mme Sophie DUMEZ ; M. Benoît LEGUAY).

Il est précisé qu'avec le transfert des compétences Eau et assainissement à la CAMY, le budget communal annexe n'est plus voté.

III) AUTORISATION DE SIGNATURE - MARCHE D'AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire rappelle que l'appel d'offre relatif aux travaux d'aménagement des abords et du parking de la salle polyvalente a été lancé.

Le marché comporte 2 tranches (tranche 1 : parvis et première moitié du parking / tranche 2 : seconde moitié du parking) et des options.

Le montant total des travaux est de 401 835.09 € HT (= 480 594.77 € TTC).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE à la majorité Monsieur Le Maire à signer tous les actes subséquents relatifs à ce marché.

Pour : 17

Abstention : 1 (Monsieur MORICEAU Bertrand)

Contre : 2 (Mme DUMEZ Sophie ; M. LEGUAY Benoît)

IV) RECONSTRUCTION DE LA SALLE POLYVALENTE : AVENANT lot n°19 - Faux plafonds

Monsieur le Maire explique la nécessité de signer un avenant relatif à des travaux supplémentaires dans le cadre de la reconstruction de la salle polyvalente.

Concernant le lot n° 19 (faux plafonds), dont le montant initial était de 9 525.50 € HT (11 392.50 € TTC), les travaux supplémentaires sont relatifs à des sujétions techniques (cloisons à installer autour d'une armoire électrique). L'avenant n°1 est de 4 462.74 € HT (5 337.44 € TTC), soit 46.85% du montant total du marché initial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- APPROUVE l'avenant décrit ci-dessus relatif au lot n° 19 du marché de reconstruction et extension de la salle polyvalente
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les actes subséquents relatifs à cet avenant.

Pour : 17

Abstention : 1 (Mme LANGLAIS Isabelle)

Contre : 2 (Mme DUMEZ Sophie ; M. LEGUAY Benoît)

V) MOTION CONTRE LA SUPPRESSION DE POSTES DE RASED

Madame Isabelle LANGLAIS donne lecture d'une motion relative à la suppression de postes RASED.

« Le Conseil Municipal réuni le 29 Mars 2012 proteste contre la fermeture programmée de 45 postes RASED (réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficulté) soit 32 fermetures de postes E, 10 fermetures de postes G et 3 fermetures de psychologues dans les Yvelines pour la rentrée 2012.

Ils s'ajoutent aux 45 postes RASED déjà supprimés en 4 ans depuis 2008.

Alors que la lutte contre l'échec scolaire devrait être la priorité de l'Ecole, les élèves en difficulté sont les premières victimes des mesures actuelles. L'aggravation des conditions d'enseignement dans toutes les classes va se poursuivre.

C'est tout simplement inacceptable.

De même, le Conseil Municipal proteste contre la fermeture de 24 postes de titulaires remplaçants également programmés à la prochaine rentrée.

Parce que nous exigeons les moyens nécessaires à la réussite de TOUS les élèves, le Conseil Municipal réuni ce jour :

DEMANDE à la majorité le retour de tous les postes de RASED et de tous les postes de remplacement fermés dans le département. »

Abstention : 1 (Monsieur Jacques QUELVEN)

V) DEMANDE DE SUBVENTION CAMY - FONDS DE CONCOURS

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que la CAMY a créé en 2010 un fonds de concours dédié aux communes de moins de 10 000 habitants.

Cette aide financière traduit la volonté communautaire d'intervenir de manière équilibrée, solidaire et durable sur le territoire en permettant aux petites et moyennes communes membres de réaliser des équipements et aménagements présentant un intérêt d'agglomération.

Le fonds de concours permet ainsi de contribuer à financer des projets liés à l'aménagement de l'espace, la réhabilitation du patrimoine, la valorisation des équipements, la préservation de l'environnement et toute action trouvant sa place dans le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération.

L'aménagement du parvis de la salle polyvalente et des parkings entre dans ce cadre et peut ainsi faire l'objet d'une demande auprès de la CAMY.

Monsieur le Maire rappelle que le montant prévisionnel des travaux est de 401 835,09 € HT (480 594,77 € TTC). La subvention du Conseil Régional étant de 110 830 € TTC, le reste à la charge de la commune est de 369 764,77 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- SOLLICITE auprès de la CAMY une demande de fonds de concours relatif au projet susmentionné de reconstruction du parvis de la salle polyvalente et ses parkings
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention correspondante entre la commune et la CAMY.

Pour : 18

Contre : 2 (Mme Sophie DUMEZ ; M. Benoît LEGUAY).

VI) DIVERS

- **Marchés publics**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, à titre informatif, la liste des attributions de marchés publics pour l'année 2011, en précisant pour chacun son objet, le type de procédure, la date de sa parution, son montant ainsi que l'entreprise retenue. La liste est disponible sur le site internet de la commune.

- **Distribution de compost**

Il est rappelé que samedi 31 mars après-midi aura lieu, sur le parking de la salle des fêtes provisoire, une distribution gratuite de compost végétal, dans le cadre de la Semaine du Développement Durable.

Organisée par la CAMY, cette manifestation connaît chaque année un vif succès.

- **Réunion publique**

Le même jour, de 9h30 à 11h30 aura lieu une réunion publique relative au projet de ZAC Les Fontaines, à la salle des fêtes provisoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 15.